

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-troisième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 10 février 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 17 MARS 2025

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite		X*	KEITA, Aboubacar Étudiant	X**	
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours	X		LABERGE, Murielle Rectrice		X*
DUBÉ-BÉDARD, Thaïs Membre socio-économique		X*	LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		MATHIEU, Alexandre Représentant des collègues	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	RICHARD, Diane Membre socio-économique	X	
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant	X		Siège vacant (personne diplômée)	-	-
KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente	X		Siège vacant (personne professeure)	-	-
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X (À partir de 16 h 40)		Siège vacant (socio-économique)	-	-
Personne convoquée	Présente	Absente	Personne invitée		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X	
Personnes observatrices	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X	
LEUREBOURG, Rodney Spécialiste en sc. de l'éducation et conseiller pédagogique Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
* Absence motivée					
** Nommé membre au point 3.10 de la présente séance.					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 37.

Il souhaite la bienvenue à monsieur Aboubacar Keita, étudiant à la maîtrise en administration des affaires et président de l'Association des étudiant.es de l'UQO. Il entame aujourd'hui son premier mandat à titre de membre du conseil.

Madame Stéphanie Demers, doyenne des études, assiste à la séance en l'absence du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, monsieur Vincent Beauséjour.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- Sur consentement des membres

3.1 Procès-verbaux :

3.1.1 Quatre cent soixante-dix-huitième réunion (extraordinaire) (2 décembre 2024)

- 3.1.1.1 Adoption
- 3.1.1.2 Affaires en découlant

3.1.2 Quatre cent soixante-dix-neuvième réunion (2 décembre 2024)

- 3.1.2.1 Adoption
- 3.1.2.2 Affaires en découlant

3.1.3 Quatre cent quatre-vingtième réunion (extraordinaire par consultation électronique – du 9 au 12 décembre 2024)

- 3.1.3.1 Adoption
- 3.1.3.2 Affaires en découlant

3.1.4 Quatre cent quatre-vingt-unième réunion (extraordinaire) (7 janvier 2025)

- 3.1.4.1 Adoption
- 3.1.4.2 Affaires en découlant

3.1.5 Quatre cent quatre-vingt-deuxième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 13 janvier 2025)

- 3.1.5.1 Adoption
- 3.1.5.2 Affaires en découlant

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-sixième réunion (25 novembre 2024)

Affaires administratives et financières

3.3 Octroi d'un contrat de remplacement des thermopompes dans le secteur A au pavillon Lucien-Brault

3.4 Octroi d'un contrat de réparation de la brique et de remplacement des fenêtres au pavillon Lucien-Brault

3.5 Approuver la solution retenue en lien avec l'appel d'offres UQO-A2506-TI065 – Acquisition de deux pare-feux

3.6 Attribution d'un mandat d'achat regroupé confié au Centre d'acquisitions gouvernementales pour procéder à un contrat de gré à gré de revente et de distribution de licences pour les logiciels Microsoft

Nominations

3.7 Nomination de deux membres au comité d'éthique de la recherche (CER)

3.8 Nomination de deux membres au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (CPPVACS)

- 3.9 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relative à la nomination de la personne représentante des employé·es de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec
- 3.10 Nomination d'une personne étudiante au conseil d'administration de l'UQO

Affaires courantes

- 4- Affaires générales et institutionnelles
 - 4.1 Information du président
 - 4.2 Information de la rectrice
 - 4.3 Engagement et affectation d'une vice-doyenne ou d'un vice-doyen de la recherche et de la création (**À huis clos**)
 - 4.4 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du registraire au Bureau du registraire (**À huis clos**)
 - 4.5 Modifications au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*
 - 4.6 Modifications à la *Politique relative aux prix et distinctions*
 - 4.7 Entérinement du choix d'une récipiendaire - Distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2025 (**À huis clos**)
- 5.- Affaires administratives et financières
 - 5.1 Octroi d'un contrat de construction pour la résidence étudiante et obtention d'une autorisation de signature pour le paiement du permis de construction
- 6.- Affaires académiques
 - 6.1 Mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion
 - 6.2 Projet de modification du doctorat en éducation (3666) de l'UQAM offert en association avec l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT
 - 6.3 Projet de réouverture des admissions à la concentration santé mentale et soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258)
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Dépôt de documents
 - 8.1 Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie
- 9- Prochaine réunion (lundi 17 mars 2025)
- 10.- Clôture de la séance

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- Sur consentement des membres

3.1 Procès-verbaux :

3.1.1 Quatre cent soixante-dix-huitième réunion (extraordinaire) (2 décembre 2024)

3.1.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-huitième réunion (extraordinaire) (2 décembre 2024), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-huitième réunion (extraordinaire) (2 décembre 2024), les suites régulières ont été données.

3.1.2 Quatre cent soixante-dix-neuvième réunion (2 décembre 2024)

3.1.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-neuvième réunion (2 décembre 2024), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-neuvième réunion (2 décembre 2024), les suites régulières ont été données.

3.1.3 Quatre cent quatre-vingtième réunion (extraordinaire par consultation électronique – du 9 au 12 décembre 2024)

3.1.3.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingtième réunion (extraordinaire par consultation électronique – du 9 au 12 décembre 2024), et ce, sans modifications.

3.1.3.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingtième réunion (extraordinaire par consultation électronique – du 9 au 12 décembre 2024), les suites régulières ont été données.

3.1.4 Quatre cent quatre-vingt-unième réunion (extraordinaire) (7 janvier 2025)

3.1.4.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-unième réunion (extraordinaire) (7 janvier 2025), et ce, sans modifications.

3.1.4.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-unième réunion (extraordinaire) (7 janvier 2025), les suites régulières ont été données.

3.1.5 Quatre cent quatre-vingt-deuxième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 13 janvier 2025)

3.1.5.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-deuxième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 13 janvier 2025), et ce, sans modifications.

3.1.5.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-deuxième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 13 janvier 2025), les suites régulières ont été données.

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-sixième réunion (25 novembre 2024)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quatre-vingt-sixième réunion (25 novembre 2024) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

Affaires administratives et financières

3.3 Octroi d'un contrat de remplacement des thermopompes dans le secteur A au pavillon Lucien-Brault

L'UQO désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer des travaux de remplacement des thermopompes dans le secteur A au pavillon Lucien-Brault.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 9 décembre 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences règlementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 24 janvier 2025. Cinq (5) entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Barette Bernard – Énerflamme inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7426 concernant l'octroi d'un contrat de remplacement des thermopompes dans le secteur A au pavillon Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

3.4 Octroi d'un contrat de réparation de la brique et de remplacement des fenêtres au pavillon Lucien-Brault

L'UQO désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour des travaux de réparation de la brique et le remplacement des fenêtres du secteur A au pavillon Lucien-Brault.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 18 novembre 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 17 décembre 2024. Huit (8) entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Lexco Construction inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7427 concernant l'octroi d'un contrat de réparation de brique et remplacement de fenêtres au pavillon Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

3.5 Approuver la solution retenue en lien avec l'appel d'offres UQO-A2506-TI065 – Acquisition de deux pare-feux

Avec l'intégration des actifs de l'UQO dans Intune ainsi que tout le virement « Cloud », il s'avère de plus en plus nécessaire d'offrir une meilleure bande passante aux usagers et aux serveurs de l'UQO. Le pare-feu actuel de l'UQO n'a que 2 ports 10 gbps et 16 ports 1 Gbps ce qui ne donne pas beaucoup d'options pour bien gérer la demande en bande passante. Il y a actuellement une limitation majeure au niveau de la zone destinée aux serveurs interne et externe et il est nécessaire de mettre en place des mécanismes pour ralentir les débits, ce qui pourrait occasionner un impact sur la capacité à se relever d'un incident majeur.

Le nouveau pare-feu envisagé est un pare-feu de nouvelle génération avec des capacités accrues tant au niveau des performances qu'au niveau de la licence afin de répondre aux mesures gouvernementales. Celui-ci permettrait un transfert en parallèle du réseau de l'UQO actuelle vers la nouvelle structure d'adresse IP privée que le STI tente de mettre en place depuis deux (2) ans faute d'équipement à jour pour répondre à ce projet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7428 concernant l'approbation de la solution retenue en lien avec l'appel d'offres UQO-A2506-TI065 – Acquisition de deux pare-feux; laquelle est jointe en appendice.

3.6 Attribution d'un mandat d'achat regroupé confié au Centre d'acquisitions gouvernementales pour procéder à un contrat de gré à gré de revente et de distribution de licences pour les logiciels Microsoft

Le Centre d'acquisition gouvernementale (CAG) est dûment mandaté par le Gouvernement du Québec pour accompagner les établissements dans la planification et le déploiement des solutions technologiques et services associés soutenant les technologies de l'information en concluant des ententes avec les fournisseurs afin d'en diminuer les coûts d'acquisition et d'optimiser leur mise en œuvre. Le contrat d'achat regroupé actuel auquel participent l'UQO et l'ensemble des universités québécoises pour les produits Microsoft, vient à échéance le 31 mai 2025.

La tarification finale n'étant pas encore définie par Microsoft, les valeurs finales ne seront connues qu'après le choix du distributeur (SoftChoice). Au total, le mandat vise la revente et de distribution de licences pour un montant total estimé à 900 000 \$ pour 2 ans, indexé annuellement. Des détails supplémentaires sur l'entente Microsoft et l'estimation de la dépense sont disponibles en annexe.

La recommandation est de mandater le Centre d'acquisition gouvernementale pour procéder à un contrat de gré à gré de revente et de distribution de licences pour les logiciels Microsoft de deux ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7429 concernant l'attribution d'un mandat d'achat regroupé confié au Centre d'acquisitions gouvernementales pour procéder à un contrat de gré à gré de revente et de distribution de licences pour les logiciels Microsoft; laquelle est jointe en appendice.

Nominations

3.7 Nomination de deux membres au comité d'éthique de la recherche (CER)

Conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité incombe au conseil d'administration.

Le CER est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CER, dont au moins 80 % sont des professeurs de l'Université;
 - André Durivage, président du CER, professeur au Département des sciences administratives (01.10.2023 – 30.09.2026)
 - Geneviève Forest, vice-présidente, professeure au Département de psychologie et psychoéducation (14.06.2022 – 13.06.2025)
 - Célyne Lalande, professeure au Département de travail social (05.12.2023 – 04.12.2026)
 - Anna Margulis, professeure au Département des sciences administratives (19.03.2024 – 18.03.2027)
 - Geneviève Piché, professeure au Département de psychologie et psychoéducation (19.03.2024 – 18.03.2027)
 - Karine St-Denis, professeure au Département des sciences infirmières (18.06.2024 – 17.06-2027)
 - Jérôme St-Amand, professeur au Département de l'éducation (18.06.2024 – 17.06-2027)
 - Chantal Verdon, professeure au Département des sciences infirmières (29.10.2024 – 28.10.2027)
- Une personne versée en éthique;
 - Guillaume Paré (05.12.2023 – 04.12.2026)
 - Louis Perron (05.12.2023 – 04.12.2026) (membre substitut)
 - Sébastien Landry (24.09.2024 – 23.09.2027) (membre substitut)
 -
- Une personne possédant une expertise juridique;
 - Me Marc-André Bain (13.06.2023 – 12.06-2026)
- Entre une (1) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
 - Louise Martin (13.06.2023 - 12.06.2026)
 - Audrey-Anne Tully de Cotret (27-09-2022 – 26-09-2025)
- D'un (1) à deux (2) étudiant·es inscrit·es à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université;
 - Audrey Bujold (19.03.2024 – 18.03.2025)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

En tant que comité désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le CER doit se conformer aux exigences liées à la désignation ministérielle et aux exigences édictées dans l'Avis sur les conditions d'exercice des CER désignés. À cet effet, l'article 2 de l'Avis prévoit que la présence d'une personne spécialisée en droit est une exigence minimale de composition du comité d'éthique et sa présence fait également partie des exigences de quorum d'un comité désigné. Or, la personne qui occupe cette fonction actuellement a avisé le comité qu'elle ne serait plus en mesure de poursuivre son mandat à titre de membre régulier, mais qu'il serait en mesure de terminer son mandat à titre de membre substitut. Nous avons donc entamé des démarches pour recruter une personne possédant une expertise juridique pour son remplacement à titre de membre régulier. Une candidature a été reçue. Le conseil d'administration est donc invité, sur la base de cette recommandation, à procéder à sa nomination.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7430 concernant la nomination de deux membres au comité d'éthique de la recherche (CER) (**Marc-André Blain, Ledy Rivas Zannou**); laquelle est jointe en appendice.

3.8 Nomination de deux membres au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (CPPVACS)

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* et le 26 septembre 2022, il y apportait des modifications afin de se conformer aux nouvelles dispositions législatives en la matière.

Le comité permanent a pour mandat d'élaborer, de réviser et d'assurer le suivi de la Politique. Le comité permanent, en collaboration avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH), travaille notamment à l'élaboration d'activités de sensibilisation et de prévention.

Le Secrétariat général a reçu, le 18 décembre 2024, une candidature provenant du groupe professionnel, soumise par madame Rebecca Plesz, agente de recherche au décanat des études, en vue du renouvellement de son mandat. Par ailleurs, le 22 décembre 2024, une autre candidature a été déposée, cette fois par madame Karine Baril, professeure, afin de pourvoir le siège vacant de professeur·e.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations pour un mandat de deux ans sur recommandation de la secrétaire générale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7431 concernant la nomination de deux membres au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (CPPVACS) (**Rebecca Plesz, Karine Baril**); laquelle est jointe en appendice.

3.9 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relative à la nomination de la personne représentante des employé·es de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec

Le mandat de monsieur Rudy Vianna, qui siège à titre de personne désignée par les employé·es et employés de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec (UQ), a pris fin le 15 décembre 2024 (annexe 1).

Conformément aux dispositions prévues à l'annexe 6-B du *Règlement général 6 – Ressources humaines* de l'Université du Québec, il appartient à l'Assemblée des gouverneurs de procéder à la nomination du membre au comité de retraite, après recommandation du conseil d'administration de l'Université.

Comme il s'agit de procéder à la nomination d'une employée ou d'un employé, les associations et les syndicats ont été invité·es à recommander un·e employé·e, étant entendu que si plus d'une association ou d'un syndicat représentent les employé·es, comme c'est le cas pour l'Université, la recommandation est faite à la majorité du nombre soit, trois (3) associations ou syndicats et plus sur cinq (5).

La secrétaire générale a donc invité les associations et syndicats suivants à se concerter pour lui recommander un·e candidat·e : les associations des cadres et du personnel administratif et les syndicats des professeur·es, du personnel de soutien et du groupe professionnel (annexe 2).

La candidature de monsieur M-Zaher Bouaziz, professeur, a été présentée aux syndicats et associations précités et ces derniers ont été invités à transmettre à la secrétaire générale leur avis respectif à son égard. Un appui favorable a été reçu du SGPUQO à l'effet de recommander la candidature de monsieur Bouaziz. Les autres syndicats et associations n'ont pas formulé d'avis défavorable à l'égard de la candidature de monsieur Bouaziz.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner cette recommandation, en vue de la communiquer à l'Assemblée des gouverneurs.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7432 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relative à la nomination de la personne représentante des employé·es de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec (**M-Zaher Bouaziz**); laquelle est jointe en appendice.

3.10 Nomination d'une personne étudiante au conseil d'administration de l'UQO

L'Association générale des étudiants de l'UQO (AGE-UQO) a désigné par résolution, le 2 février 2025, monsieur Aboubacar Keita pour siéger au conseil d'administration de l'UQO afin de remplacer madame Sarah Hatoum suite à sa démission, le 2 décembre 2024 (résolution 479-CA-7419).

La personne proposée par l'AGE-UQO est éligible à siéger au conseil, tel qu'il appert de la vérification effectuée dans ce sens par le Secrétariat général.

Le décret gouvernemental n'étant pas requis pour la nomination de personnes étudiantes au conseil d'administration, ce dernier est invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7433 concernant la nomination d'une personne étudiante au conseil d'administration de l'UQO (**Aboubacar Keita**); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

Le président souligne la mise sur pied de la Maison de l'innovation technologique, un organisme à but non lucratif créé afin d'établir et diriger un centre d'innovation pour stimuler et promouvoir l'innovation technologique dans différents secteurs d'activités de l'Outaouais et d'ailleurs. Il s'agit d'un projet conjoint entre l'UQO, ID Gatineau et la Ville de Gatineau pour lequel l'expertise de son équipe de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL) a été mise à profit.

Il poursuit ses informations en faisant savoir qu'il a eu le plaisir de rencontrer la chienne Zelda, certifiée en thérapie assistée pour apporter un soutien émotionnel à la population étudiante. Cette dernière viendra visiter les membres du CA lors de la réunion d'avril prochain.

Madame Manel Kammoun se joint à la séance (16 h 40).

4.2 Information de la rectrice

À la demande de la rectrice, le président transmet aux membres du conseil diverses informations.

Médaille du couronnement du roi Charles III

Les 18 et 29 janvier derniers, 11 ambassadrices et ambassadeurs de l'UQO ont été honorés à Gatineau et trois (3) à Saint-Jérôme. Cette distinction leur a été attribuée en raison de leur contribution exceptionnelle à leur communauté ou à l'étranger.

Unis pour la Maison Papillon

Plus de 250 personnes se sont réunies à l'UQO, le 28 janvier 2025, pour soutenir la *Maison Papillon Enfants et Famille*, un centre de soins palliatifs pédiatriques. L'UQO et Multivesco étaient les partenaires de l'événement, ce qui a permis d'assurer que les dons, soient plus de 25 000 \$, soient entièrement versés à la Maison Papillon.

Mission en France

La rectrice prend part, du 10 au 19 février 2025, à une mission qui se déroule en France et qui a notamment comme objectif de promouvoir les programmes de l'UQO en informatique, ingénierie et gestion des technologies d'affaires auprès de partenaires potentiels afin de renforcer notre rayonnement international et d'attirer de nouvelles collaborations. Plus de 11 rencontres et événements sont prévus de même que la signature de cinq (5) ententes de partenariats.

Salon du livre de l'Outaouais (SLO)

L'UQO poursuit son partenariat avec le Salon du livre 2025, avec une riche programmation. Le SLO, qui a pour thème cette année, *Tous les espoirs sont permis*, se déroulera du 20 au 23 février 2025 au Palais des congrès de Gatineau, sous la présidence d'honneur de Dominique Fortier, autrice et traductrice. Les responsables du SLO ont procédé au grand dévoilement de la programmation de cette 46^e édition lors d'un point de presse le mardi 4 février 2025, à la Maison du citoyen, auquel la rectrice a participé.

Programmation UQO

- 20 février 2025 : Cérémonie d'inauguration du 46^e Salon du livre de l'Outaouais.
- 21 février 2025 : Performance hypnotisante de la poète et journaliste Catherine Lalonde, *Relire, relier : 2025, cinq livres*, à la Galerie UQO, de 10 h à 15 h.
- 22 février 2025 : Conférence *Rêver d'être soudeur et devenir sociologue* de l'auteur, animateur et réalisateur Jean-Philippe Pleau. Animée par Murielle Laberge, qui relatera aussi son parcours d'ouvrière en usine jusqu'à son poste de rectrice de l'UQO.
- 22 février 2025 : Conférence *Permis d'espérer : Gaza*. Entretien croisé entre le journaliste Guillaume Lavallée et la professeure en droit international à l'UQO, Camille Marquis-Bissonnette.

Au kiosque de l'UQO, les œuvres de quatre chercheuses et professeures seront présentées en après-midi, le 22 février :

- *Le livre de Camille Marquis-Bissonnette.*
- *Faire l'expérience de la démocratie. Les tiers lieux de l'éducation à la citoyenneté des jeunes au Québec* de Caroline Caron (codirectrice).
- *Familles Queers* de Marianne Chbat.
- *L'attentat antiféministe de Polytechnique* de Mélissa Blais.

Fondation de l'UQO

Plus de 15 000 \$ ont été amassés à ce jour dans le cadre de la campagne interne CAMPUS 2024-2025, dont l'objectif est de 20 000 \$ d'ici mai 2025. À noter que le gouvernement du Canada a annoncé la prolongation du délai de déclaration des dons de bienfaisance de 2024 jusqu'au 28 février 2025.

Résidence étudiante de l'UQO

C'est la firme locale CAMA Construction qui a été retenue et cela constitue une grande fierté pour l'Université. L'objectif est d'accueillir les premiers locataires en août 2026.

4.3 Engagement et affectation d'une vice-doyenne ou d'un vice-doyen de la recherche et de la création (À huis clos)

À la suite de la création du poste de vice-doyenne ou de vice-doyen de la recherche et de la création, le 5 décembre 2024 (résolution 479-CX-7405), un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne sur le site Web de l'UQO le 12 décembre 2024, tel que prévu au protocole des cadres et un affichage externe sur diverses plateformes (annexe 2).

Le comité de sélection, composé de monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources, de monsieur Simon Beaudry, doyen de la recherche et de la création et de madame Claudine Jacques, professeure au Département de psychoéducation et en psychologie, a reçu huit (8) candidatures et en a retenu deux (2) pour une entrevue.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'une vice-doyenne ou d'un vice-doyen de la recherche et de la création à compter du 11 février 2025 pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7434 concernant l'engagement et l'affectation d'un vice-doyen de la recherche et de la création (**Julien Doris**); laquelle est jointe en appendice.

4.4 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du registraire au Bureau du registraire (À huis clos)

Conformément aux chapitres 6 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat de monsieur Daniel Godon. Ce dernier est affecté au poste de registraire (résolution 457-CA-7093) (annexe 1).

Or, l'article 6.01 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoit que :

« Le premier contrat d'un cadre est d'une durée de deux (2) ans. »

Considérant que le terme du contrat de monsieur Godon est le 22 mai 2025, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de trois (3) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs qui y sont associés, le cas échéant. [...] »

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable (annexe 2).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7435 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi du registraire au Bureau du registraire (**Daniel Godon**); laquelle est jointe en appendice.

4.5 Modifications au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

Des modifications sont à apporter au *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais* (ci-après, « le Règlement ») concernant :

1. Les droits de scolarité
2. Les frais d'admission
3. Les frais pour les tests de français
4. Les divers frais indexables annuellement
5. L'utilisation des services de la bibliothèque

L'annexe 1 fait état de l'ensemble des modifications présentées ci-après.

1. Les droits de scolarité

Les montants forfaitaires facturés aux personnes étudiantes de l'international doivent être approuvés annuellement. Pour l'année 2025-2026, les recommandations sont les suivantes :

Volet « Effectif réglementé »

Les montants forfaitaires facturés aux personnes étudiantes de l'international assujettis à la réglementation du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) sont établis en majorant le tarif déterminé par le MES. Les tarifs suivants sont proposés pour les trimestres d'automne 2025, d'hiver 2026 et d'été 2026 :

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que les trimestres visés à la page 5 du projet de Règlement déposé en annexe 1 seront corrigés (automne 2025, hiver 2026 et été 2026 au lieu d'automne 2024, hiver 2025 et été 2025).

Cycle	Type de famille	Montant forfaitaire
1 ^{er} cycle	Tous	699,95 \$
2 ^e cycle – professionnel	Tous	699,95 \$

Volet « Effectif déréglementé »

Les personnes étudiantes admissibles au volet « Effectif déréglementé » sont celles exclues de la nouvelle réglementation qui a pris effet à l'automne 2024 en vertu d'une clause de droits acquis, en vigueur jusqu'à la diplomation de la personne étudiante dans le programme d'études déjà débuté au moment de l'implantation de la nouvelle tarification du volet « Effectif réglementé », et ce, pour une durée limitée à cinq ans.

Les montants forfaitaires facturés aux personnes étudiantes de l'international faisant l'objet d'une déréglementation sont établis en indexant le tarif établi par l'UQO pour la précédente année académique. Les tarifs suivants sont proposés pour les trimestres d'automne 2025, d'hiver 2026 et d'été 2026 :

Cycle	Type de famille	Indexation UQO	Montant forfaitaire
1 ^{er} cycle	Familles à pondération lourde	2,00 %	699,95 \$
1 ^{er} cycle	Familles à pondération légères	2,00 %	615,37 \$
2 ^e cycle – professionnel	Tous	2,00 %	601,44 \$

L'ensemble de ces tarifs sont révisés annuellement par le comité exécutif.

2. Les frais d'admission

Le texte a été revu afin de clarifier les frais d'admission s'appliquant, d'un côté, aux personnes étudiantes québécoises et aux personnes étudiantes canadiennes non-résidentes du Québec, et, de l'autre côté, aux personnes étudiantes de l'international. Une clarification concernant la variation des frais pour les demandes effectuées en format papier a également été incluse au texte du Règlement.

Enfin, le terme « frais de changement de programme » a été retiré des articles 4.2 et 5.1 puisque de tels frais n'existent pas. En fait, lors d'une demande de changement de programme, ce sont les frais d'admission qui s'appliquent. Le texte de l'article 4.2 a été ajusté afin d'inclure cette clarification.

3. Les frais pour les tests de français

Les frais pour les tests de français que doivent effectuer certaines personnes étudiantes sont payables directement aux organismes responsables de ces tests, et non à l'UQO. Comme il ne s'agit donc pas de frais imposés par l'UQO, ces frais ont été retirés de la section « Frais connexes » (article 4.9.1) et intégrés dans un nouvel article, distinct. Le libellé suggéré apparaît à l'article 4.11 de l'annexe 1.

4. Les divers frais indexables annuellement

Dans le Règlement, divers frais sont indexés annuellement, conformément à la limite d'augmentation autorisée dans le cadre de la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* (2022, chapitre 29). Cette loi limite à 3 % le taux d'indexation annuelle de plusieurs tarifs jusqu'au 31 décembre 2026, mais le MES détermine annuellement le taux d'indexation annuelle autorisé (qui peut être en deçà de la limite de 3 %).

Afin d'éviter de modifier le texte du Règlement annuellement pour refléter les nouveaux tarifs en vigueur, une annexe a été ajoutée au Règlement et le texte de chacun des articles concernés a été uniformisé. Ainsi, annuellement, seule l'annexe aura à être ajustée conformément aux dispositions de la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*. Les frais touchés sont les suivants :

- Frais généraux (article 4.3)
- Cotisation pour les Services aux étudiants (article 4.6)
- Frais technologiques (article 4.8)
- Frais pour les équipements sportifs (article 4.9.4)
- Frais pour les services de santé (article 4.9.6)

Les tarifs en vigueur pour l'année en cours et l'année à venir apparaissent à l'ANNEXE I de l'annexe 1.

5. L'utilisation des services de la bibliothèque

Des modifications sont apportées aux frais de retard et aux principaux frais de remplacement du Service de la bibliothèque, soit le retrait de deux éléments : Tablette Samsung et Salles de travail d'équipe multimédia. Le Service de la bibliothèque ne prête plus de tablettes Samsung et n'impose plus de frais liés à l'utilisation des salles de travail d'équipe multimédia. Les modifications apportées apparaissent à l'ANNEXE II de l'annexe 1.

En réponse à la question d'un membre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que suite à des discussions avec ses collègues des autres constituantes de l'Université du Québec, toutes les universités du réseau proposent une indexation de 2 % bien que la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* permette une indexation maximale de 3 %. Le MES n'ayant pas encore déterminé le taux d'indexation annuelle autorisé, l'on reviendra au CA si le taux, une fois connu, a un impact sur le *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7436 concernant les modifications au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*; laquelle est jointe en appendice.

4.6 Modifications à la Politique relative aux prix et distinctions

Le conseil d'administration a adopté la première version de la *Politique relative aux prix et distinctions* le 21 juin 2010 (344-CA-5189).

Depuis, ce document a été soumis à des révisions, dont la dernière a été effectuée le 12 juin 2023 (résolution 460-CA-7126).

De nouvelles modifications sont proposées et font suite aux travaux 2023-2024 et 2024-2025 du comité des distinctions honorifiques, lequel a de nouveau constaté au cours des deux dernières années des difficultés à recevoir des dossiers de candidatures, notamment pour les catégories *Grand·e diplômé·e – volet relève* et *Grand·e diplômé·e – volet carrière*. Les modifications suggérées ont donc pour objectif d'élargir les critères d'admissibilités des distinctions honorifiques afin de favoriser le recrutement de candidatures (annexe 1).

Le conseil d'administration est ainsi invité à approuver le projet révisé de la *Politique relative aux prix et distinctions* (annexe 2).

Le président sollicite l'appui du corps professoral et des personnes chargées de cours pour soumettre des candidatures.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7437 concernant les modifications à la *Politique relative aux prix et distinctions*; laquelle est jointe en appendice.

4.7 Entérinement du choix d'une récipiendaire - Distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2025 (À huis clos)

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après la Politique, l'Université amis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution des distinctions honorifiques suivantes, édition 2025, soit : *Bénévole d'honneur*, *Médaille Gérard-Lesage*, *Grand·e diplômé·e – volet carrière* et *Grand·e diplômé·e – volet relève*.

Un comité, désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité des distinctions honorifiques », a été formé par la rectrice et se composait, outre celle-ci qui le présidait, des membres suivants : Dave Blackburn, doyen à la formation continue et au service-conseil, Patrick Duguay, membre socio-économique et président du conseil d'administration, Véronique Le Gall, professeure, Vickie Bois, diplômée, et Aboubacar Keïta, étudiant. Mireille Auger, attachée d'administration au Secrétariat général, a agi à titre de secrétaire du comité.

Le comité a tenu quatre (4) rencontres, soit le 30 août, le 1^{er} et le 28 novembre 2024 et le 24 janvier 2025, et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Comme convenu lors de la réunion du conseil d'administration du 2 décembre 2024, au cours de laquelle le conseil a entériné l'octroi de sept (7) distinctions, le comité a poursuivi ses démarches de sollicitations afin de pouvoir décerner un prix *Grand·e diplômé·e – volet carrière* dans les Laurentides. Une proposition de candidature pour ce prix est donc soumise pour approbation.

L'octroi des distinctions se déclinerait donc de la façon suivante :

- Bénévoles d'honneur : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)
- Médailles Gérard-Lesage : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)
- Grand·e diplômé·e – volet carrière : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)
- Grand·es diplômé·es – volet relève : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)

Cette distinction ainsi que celles entérinées lors du CA du 2 décembre dernier seront décernées dans le cadre des cérémonies du Grand rendez-vous de l'UQO qui se tiendront au printemps 2025 à Gatineau et à Saint-Jérôme, soit le mardi 20 mai à Gatineau et le jeudi 22 mai à Saint-Jérôme.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7438 concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Grande diplômée – volet carrière* pour l'année 2025 - Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Octroi d'un contrat de construction pour la résidence étudiante et obtention d'une autorisation de signature pour le paiement du permis de construction

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence étudiante à Gatineau, l'UQO désire présenter le budget du projet, suite à l'ouverture des soumissions, le 30 janvier dernier, afin de mandater un entrepreneur général pour effectuer la construction.

Le coût total estimé du projet est de trente-six millions treize mille sept cent cinquante-six dollars (36 013 756 \$) de dollars net de taxes, à ce jour, incluant le coût de construction de vingt-cinq millions quatre cent quarante-sept mille soixante-neuf dollars (25 447 069 \$), avant les contingences de construction (annexe 1).

Le montage financier du projet a été fourni aux membres (annexe 2). La contribution de l'UQO en fonds propre et la proportion du financement à long terme pourraient varier selon le coût réel du projet.

Le budget d'exploitation prévisionnel est également présenté à l'annexe 3 et inclut le remboursement en capital et intérêts sur la dette du financement à long terme.

L'UQO désire donc s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour la construction de la résidence étudiante. La mobilisation du chantier pourrait débuter dès la signature du contrat. Le calendrier de réalisation prévoit la fin des travaux de construction en juin 2026. La résidence accueillera ses premiers.ères étudiant.es à la rentrée de l'automne 2026.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 2 décembre 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 30 janvier 2025. Huit (8) entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO (annexe 4). La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise 4198191 Canada inc. (Industries Cama).

De plus, l'UQO désire obtenir une autorisation de signature pour le paiement du permis de construction à la ville de Gatineau au montant de trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent neuf dollars (390 209.71 \$).

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources présente en séance les plus récentes informations et images de la future résidence. Cette dernière comprendra 91 logements pour 152 lits, répartis entre 30 studios et 61 logis de deux (2) chambres à coucher. La résidence sera dotée d'espaces communs, de salles d'études, d'une buanderie, de terrasses extérieures et de stationnements pour les vélos.

Une membre demande si la location estivale et touristique de cette future résidence est envisagée. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que la résidence sera réservée aux étudiant·es qui souhaitent y demeurer pendant l'été. L'UQO ne fait plus depuis déjà quelques années de location touristique, notamment puisque le taux d'occupation demeure maintenant assez important (70 %) durant l'été, et préfère faire de la location ciblée auprès d'organismes qui en font la demande. Il souligne également que la location touristique n'est pas optimale du point de vue de l'expérience étudiante, puisque cela implique de déplacer des étudiant·es d'appartements afin de laisser les meilleures unités à la location touristique. Enfin, il indique que les travaux de rénovation et de rafraîchissement des unités se font surtout pendant l'été. Le président suggère toutefois de garder cette possibilité en réserve puisqu'il s'agit d'une option intéressante et abordable pour les touristes.

En réponse à la question d'un membre qui demande si une réduction des coûts des loyers des résidences pendant l'été pourrait être envisagée pour inciter davantage d'étudiant·es à y demeurer, le vice-recteur indique que cela pourrait être une option, mais que cela complexifierait les travaux de rénovation et d'entretien.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7439 concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la résidence étudiante et obtention d'une autorisation de signature pour le paiement du permis de construction; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires académiques

6.1 Mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration la mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion, et ce, conformément à l'article 10.19 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'UQO :

« La commission des études révisé, au plus tard le 1er février de chaque année, les regroupements de programmes et transmet son projet de regroupements de programmes modifié au conseil d'administration qui, après étude, adopte les regroupements de programmes au plus tard le 1^{er} mars. »

Le président mentionne qu'une présentation sur le développement des programmes serait faite prochainement lors d'une séance du conseil.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7440 concernant la mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Projet de modification du doctorat en éducation (3666) de l'UQAM offert en association avec l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT

À la suite de l'évaluation périodique du programme qui a été menée par l'UQAM, un travail collaboratif entre les universités concernées a été réalisé afin de faciliter la coordination interétablissements du dépôt et de l'approbation du dossier complet (programme et protocole) auprès des instances statutaires en vue de l'entrée en vigueur du protocole et du programme modifié à compter du trimestre d'automne 2025.

La doyenne des études confirme, en réponse à la question d'un membre, que les ressources professorales sont suffisantes et habilitées à encadrer les travaux de recherche des étudiant·es.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7441 concernant le projet de modification du doctorat en éducation (3666) de l'UQAM offert en association avec l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT; laquelle est jointe en appendice.

6.3 **Projet de réouverture des admissions à la concentration santé mentale et soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258)**

La maîtrise en sciences infirmières avec concentration en santé mentale et en soins psychiatriques est offerte conjointement par l'UQAC, l'UQAR, l'UQAT, l'UQO et l'UQTR. Les admissions à cette concentration ont été suspendues à l'hiver 2024 pour permettre au comité provincial de coordination des programmes réseau de deuxième cycle en sciences infirmières de réviser en profondeur la concentration.

Les modifications proposées ont été pensées dans une approche par compétences et répondent plus particulièrement aux objectifs suivants :

- 1) mieux répondre aux normes de la *Loi 21* concernant les compétences d'évaluation des troubles mentaux;
- 2) permettre aux personnes diplômées de la concentration d'acquérir les connaissances de base pour poursuivre leurs études vers un DESS de 30 crédits qui permettra de répondre aux exigences de formation théorique et clinique pour accéder au permis de psychothérapeute délivré par l'Ordre des psychologues du Québec.

Le projet a reçu un avis favorable de la commission des études le 16 janvier 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 483-CA-7442 concernant le projet de réouverture des admissions à la concentration santé mentale et soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258); laquelle est jointe en appendice.

7.- **Période d'information et questions**

Une membre souhaite obtenir des informations et suivis relativement aux sujets suivants, soit :

Amazon

Elle aimerait dans un premier temps savoir si l'UQO envisage de prendre position à l'égard d'Amazon. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources fait savoir que des discussions se sont tenues en comité de direction, mais qu'aucune décision n'a été prise pour le moment. Aucune directive n'a par ailleurs été transmise par le ministère de l'Enseignement supérieur à cet effet. Lors de la prochaine séance, le vice-recteur pourra fournir les informations relatives au volume de colis qui transitent par Amazon au sein de l'UQO et avisera les membres si une décision a été prise.

Frais de déplacement

Dans un second temps, elle rappelle que sa prédécesseure s'était enquis des possibilités d'augmenter les allocations relatives aux frais de déplacement. Elle avait souligné que ces frais sont importants pour les personnes chargées de cours qui doivent se déplacer sur une base régulière entre les campus. Elle souhaite donc savoir si le vice-recteur à l'administration et aux ressources a du nouveau à ce sujet. Ce dernier mentionne que des modifications sont apportées périodiquement, mais qu'il va vérifier avec le Service des finances. Il fera un suivi lors de la prochaine séance du CA.

Le président informe les membres que conformément à l'article 93.2 du *Règlement général*, le comité de gouvernance et d'éthique a élaboré un formulaire afin d'obtenir un portrait des profils de compétences et d'expérience des membres du CA. Cet outil sera notamment utilisé pour assurer autant que possible la diversité des profils d'expérience et de compétences au sein du conseil lors du recrutement de nouveaux membres externes. Tous les membres seront donc invités dans les prochains jours à remplir le formulaire anonyme sur Dilitrust.

La vice-présidente fait savoir qu'elle a récemment suivi une formation offerte par un professeur de l'UQO et suggère que celle-ci pourrait être intéressante pour les membres du

CA. La secrétaire générale prendra les informations nécessaires et fera un suivi auprès du président et du comité de gouvernance et d'éthique du conseil.

8.- Dépôt de documents

8.1 Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie

9.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 53.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale